



COORDINATION SYNDICALE DEPARTEMENTALE CGT DES SERVICES PUBLICS DU MORBIHAN

Monsieur Mickaël GALY
Préfet du Morbihan
10 Place du Général de Gaulle
56000 VANNES

Lorient, le 19 mai 2026

Objet : préavis de grève de 0h à 24h pour les journées du lundi 1^{er} juin au mardi 30 juin 2026 inclus, couvrant l'ensemble des agent.es et salarié.es des communes, département du Morbihan, région Bretagne, établissements publics, du logement et services et entreprises de l'eau et de la thanatologie

Monsieur le Préfet,

La Coordination Syndicale Départementale CGT des Services Publics du Morbihan lutte contre le démantèlement lent, méthodique et organisé des services publics et notamment de la Fonction Publique Territoriale.

Les rémunérations sont bloquées, les agents méprisés. Le 1^{er} juin, le SMIC va augmenter de 2,4% mais toujours rien pour la revalorisation de la rémunération des agent.es de la fonction publique territoriale.

Il y a quelques mois, le ministre des Comptes Publics reconnaissait lui-même la faiblesse de nos salaires. L'augmentation du SMIC va, de fait, encore accroître le tassement des grilles indiciaires. Cela désespère les agent.es qui ne voient plus de progression salariale, et ce depuis de nombreuses années. Combien d'agent.es vont venir s'ajouter à celles et ceux qui sont déjà rémunéré.es en dessous du SMIC ? Ceci est inacceptable !

Il est nécessaire d'opérer une refonte complète de la grille indiciaire de la fonction publique, pour l'ensemble des catégories A, B et C, permettant une véritable progression de carrière et la reconnaissance des qualifications.

L'enlèvement des conflits dans le monde et notamment celui qui oppose les Etats-Unis à l'Iran continue de dégrader fortement le pouvoir d'achat des agent.es, notamment des plus précaires. Le prix des carburants à la pompe reste à un niveau très haut et le gouvernement ne prend aucunes mesures concrètes. Combien de temps encore les agent.es devront-ils subir cette insupportable pression financière ?

Nous revendiquons :

- L'augmentation immédiate du point d'indice à 6.50 € et des pensions de retraite
- L'effectivité de l'égalité salariale et la revalorisation des filières à prédominance féminine, « à travail de valeur égal, salaire égal »

Coordination Syndicale Départementale des Services Publics du Morbihan

3 Boulevard Cosmao Dumanoir – bât. L'Astrée – 56100 LORIENT

☎ 02 97 83 05 11- ✉ csdcgtmorbihan@gmail.com

- la retraite à 60 ans voire plus tôt en cas de pénibilité
 - Une campagne de déprécarisation, dont les femmes sont les premières concernées,
 - Le retrait immédiat du projet de décret portant réforme sur les autorisations spéciales d'absences,
 - La mise en place d'ASA pour accompagner les victimes de VSS/ VIF,
 - La mise en place d'un droit à la santé hormonale par l'octroi d'ASA, sans certificat médical, à raison de 2 jours par mois,
 - L'arrêt immédiat du vol des 45 millions d'euros pris au CNFPT permettant la formation et l'évolution de carrière des agent.es publics de la FPT,
 - Abandon de la diminution de la prise en charge de 100 % à 90 % de la rémunération versée aux agent.es publiques quand elles ou ils sont malades,
- Abrogation de la loi dite de transformation de la Fonction Publique.

2026 est une année d'Élections Professionnelles dans la Fonction Publique Territoriale, nous appelons tous les agent.es territoriaux à voter massivement dès le 3 décembre jusqu'au 10 décembre 2026. Nous rappelons l'importance d'aller voter pour élire les représentants du personnel qui siégeront dans les instances des collectivités et du Centre des Gestion.

C'est un moment essentiel qui permet le dialogue social pour maintenir la démocratie au sein des collectivités, et contribue à porter la parole des agent.es publics afin qu'elle soit réellement entendue et respectée.

Le contexte actuel est défavorable aux travailleur.ses en général et aux agent.es de la fonction publique en particulier : baisse constante du pouvoir d'achat, dégradations des conditions de travail, manquements parfois graves en termes de santé et de sécurité au travail.

A cela s'ajoute un climat social et sociétal explosif sur lequel grandissent les idées d'extrême droite.

C'est pourquoi la Coordination Syndicale Départementale CGT des Services Publics du Morbihan prend une nouvelle fois ses responsabilités en déposant un préavis de grève pour le mois de JUIN : 1^{er} juin, 2 juin, 3 juin, 4 juin, 5 juin, 6 juin, 7 juin, 8 juin, 9 juin, 10 juin, 11 juin, 12 juin, 13 juin, 14 juin, 15 juin, 16 juin, 17 juin, 18 juin, 19 juin, 20 juin, 21 juin, 22 juin, 23 juin, 24 juin, 25 juin, 26 juin, 27 juin, 28 juin, 29 juin et 30 juin 2026 de 0H00 à 24H00 .

Nous souhaitons que toutes les mobilisations nationales et/ou locales contribuent à peser sur les choix du gouvernement, à faire reconnaître nos droits, à faire reculer les mesures régressives, et à obtenir satisfaction de nos revendications.

Nos organisations syndicales sont disponibles pour ouvrir des négociations sur les revendications ci-dessus. Les syndiqué.es de la CGT continueront de lutter contre la répression syndicale dans les services.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la Coordination Syndicale Départementale
CGT des Services Publics du Morbihan,

La coordinatrice

Nelly Balva

